

Activités Sociales et Culturelles : Message des Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGT, FOcom, Sud et UNSA aux salariés d'Orange S.A.

Réunies le 18 mars 2016, les Organisations Syndicales CFDT, CFTC, CGT, FOcom, Sud et UNSA ont souhaité s'adresser aux salariés sur le risque de remise en cause des principes d'équilibre, d'équité et de solidarité entre tous les Comités d'Etablissements d'Orange-SA sur le financement des Activités Sociales et Culturelles par l'employeur.

Les élus CFE-CGC du CE de SCE ont engagé un recours juridique sur la prise en charge de la restauration sur ce périmètre. Au bout de ce processus juridique, la Cour de Cassation a remis en cause l'ensemble du mécanisme de répartition de la contribution de l'entreprise aux ASC sur l'ensemble des Comités d'Etablissements d'Orange, ce que nos 6 Organisations CFDT, CFTC, CGT, FOcom, Sud et UNSA déplorent.

Dans son arrêt qui va au-delà de la question initiale consistant à juger sur la restauration, la Cour de Cassation ne tient pas compte de l'organisation de notre entreprise Orange où les résultats financiers de l'entreprise sont réalisés et obtenus par l'ensemble des effectifs de la maison mère Orange.

Nous rappelons que deux accords de 2004 et 2005, entre toutes les Organisations Syndicales et l'entreprise, fixaient le principe d'une répartition de la contribution patronale ASC au prorata des effectifs dans les différents Comités d'Etablissements d'Orange. Ce qui permettait aux CE d'obtenir une somme identique par salarié.

Nous contestons la décision de la Direction de l'entreprise de modifier le mode de répartition des subventions en s'appuyant sur une interprétation contestable de l'arrêt de la Cour de Cassation. Cette décision met dès à présent en péril les mécanismes de péréquation entre tous les Comités d'Etablissements d'Orange, en créant de fait des CE plus « pauvres » que d'autres ce qui entraîne un traitement inégal entre les salariés.

A court terme, cela :

- **Met en grave difficulté des Comités d'Etablissements, alors que tous ont engagé des prestations pour 2016,**
- **Affecte la visibilité sur les montants financiers que l'entreprise doit allouer pour assurer des politiques ASCs pérennes aux salariés.**

C'est pourquoi nos 6 organisations syndicales ont demandé de se remettre rapidement autour de la table pour reposer les bases d'un accord sur la répartition de la contribution patronale aux Comités d'Etablissements d'Orange.

Nos 6 Organisations CFDT, CFTC, CGT, FOcom, Sud, UNSA et l'entreprise s'y sont déjà engagées le 18 mars.

Il reste à la CFE-CGC de répondre également à cette proposition pour que nos Comités d'Etablissements puissent retrouver la possibilité d'organiser sereinement la gestion des Activités Sociales et Culturelles à Orange-SA.